

LES FOULEES LACOURTOISES

Départ 10h30
Rue de la Mairie, 82290 Lacourt-Saint-Pierre

RÈGLEMENT 2025

1 - Organisation

Le comité des fêtes de Lacourt-Saint-Pierre organise dans le cadre du marché de Noël de Lacourt-Saint-Pierre le dimanche 30 novembre 2025 LES FOULEES LACOURTOISES, avec le concours de la commune de Lacourt-Saint-Pierre, et de ses partenaires. La manifestation se décline en différentes courses à pied de 10 km et 5 km ainsi qu'une course enfant de 800m.

2 - Engagement

L'épreuve du 10 km est accessible à toutes les personnes nées en 2010 et avant (catégories Cadets à Masters au 1er septembre 2025). L'épreuve du 5 km est accessible à toutes les personnes nées en 2012 et avant (catégories Minimes à Masters au 1er septembre 2025).

3 - Conditions obligatoires de participation

Les coureurs licenciés auprès de la FFA devront fournir une copie de leur licence en cours de validité, et les autres coureurs devront obligatoirement remplir le [PPS](#) parcours prévention santé (qui remplace le certificat médical).

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

4 - Inscriptions

Les engagements seront pris jusqu'au dimanche 30 novembre 2025 à 10h00.

Inscription et paiement en ligne sur le site Chrono-Start (hors frais de plateforme).

- Le montant de l'engagement pour le 5 km est de 8 €uros

- Le montant de l'engagement pour le 10 km est de 12 €uros

Inscription possible sur place avec majoration de 2€ (jusqu'à 10h00)

Inscription limitée à 200 coureurs (pas d'inscription sur place si complet)

5 – Remise des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera sur la place de la mairie de Lacourt-Saint-Pierre le jour de la course (30 novembre) à partir de 8h30 et sur présentation d'une pièce d'identité. Le dossard doit être porté durant la course sur la poitrine, en entier et de façon qu'il soit visible aux points de contrôle et à l'arrivée. Il est strictement interdit de participer aux épreuves sans être muni du dossard officiel de la course. Pour les différentes courses, une puce sera à mettre sur la chaussure. Elle sera récupérée à l'arrivée. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de

situation. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir un bénévole de la course et lui remettre son dossard et la puce.

6 – Départ et arrivée des différentes courses

Les départs et arrivées se feront au même endroit

- Départs du 5 km et 10 km - 10h30

7 - Le circuit n'étant pas fermé au public le jour de l'épreuve, l'organisateur ne pourra être tenu responsable de la présence de personnes étrangères à l'organisation sur le parcours. Des signaleurs veilleront à la sécurité et à l'orientation des coureurs. Les accompagnateurs à bicyclette, rollers, et autres sont strictement interdits.

8 - L'assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée par un poste de secours. Les postes de ravitaillement et de contrôle seront placés sur le parcours.

9 - Assurances

L'organisation est couverte par un contrat d'assurance en ce qui concerne sa responsabilité Civile.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

10 - Un classement général sera affiché à l'issue de la course.

Classement général individuel au scratch et par catégorie d'âge et sexe.

Perte ou non port de la puce, non classé.

Les classements seront diffusés sur le site www.chrono-start.com

11 - Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions de contrôle antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du sport.

12 - Disqualification

Tout coureur qui n'aura pas respecté le tracé des chemins indiqué par les flèches indicatrices de direction : c'est-à-dire qui aura « coupé » un ou plusieurs virages du parcours, sera rétrogradé à la dernière place de l'épreuve. Tout constat par un des commissaires signaleurs sera suffisant pour appliquer cette rétrogradation.

13 - Récompenses

- Course du 10 km :
Seront récompensés les trois premiers au scratch et le premier de chaque catégorie
- Course du 5 km :
Seront récompensés les trois premiers au scratch et le premier de chaque catégorie

14 - Remise des prix

La remise des prix aura lieu à l'issue de la course. Tout coureur devra être présent à la cérémonie de remise des récompenses pour recevoir sa récompense, sinon le suivant du classement sera appelé à sa place sur le podium.

15 - Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir LES FOULÉES LACOURTOISES. En s'inscrivant, tout coureur abandonne son droit à l'image.

16 - Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Sauf opposition, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

17 - Annulation du fait du coureur.

Toute inscription est ferme et définitive aucun remboursement possible.

18 - Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

19 - Litige

Le règlement de tout litige ou contestation relèvera de la seule compétence du Président du club organisateur et/ou du Directeur de la course.